Archives départementales du Morbihan

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt Service économie agricole

1985-2000

Répertoire méthodique détaillé

1544 W 1-54

par Annabelle Montécot sous la Direction de Marielle Duflos

Vannes 2007

Identification

Référence de l'inventaire FRAD056_00001544W

Référence service d'archives Archives départementales du Morbihan

Intitulé Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - Service économie

agricole

Cotes extrêmes 1544 W 1-54

Dates extrêmes 1985-2000

Niveau de description Partie de sous-fonds

Nombre d'éléments 54 articles

Métrage conservé 7,10 m.l.

Resp. accès intellectuel Archives départementales du Morbinan

Contexte

Nom du producteur Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Service économie

agricole

Catégorie producteur Administration

Modalités d'entrée Versement du 16 mars 2006

Contenu et structure

Présentation du contenu

Ce versement se compose essentiellement de dossiers d'aides fournis dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

La politique agricole commune, prévue dès le traité de Rome en 1957, a été mise en oeuvre à partir de 1962 dans un contexte qui mettait l'agriculture au centre des préoccupations économiques et politiques. L'objectif principal de cette politique était d'assurer l'auto suffisance alimentaire de l'Europe.

Aujourd'hui, la PAC n'a plus pour objectif d'encourager la production, mais de garantir une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement, répartie sur tout le territoire (y compris les régions les plus difficiles), capable de maintenir la vitalité du monde rural et de répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité, de sécurité et de bien-être animal.

La plupart des dossiers versés sont des dossiers de demandes d'aide en faveur des productions animales et des surfaces exploitées.

1. Aides en faveur des productions

- L'aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel permet de

maintenir la compétitivité des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) européennes et le revenu des exploitants en dépit de cours mondiaux insuffisants. La déclaration de surface sert de base aux différents régimes d'aides animales car elle conditionne le calcui du taux de chargement et donc le paiement des aides animales.

- La prime spéciale bovins mâles (PSBM) est une prime communautaire mise en place en 1992. Elle a pour objet de compenser la baisse du prix d'intervention. Cette aide est octroyée aux producteurs de bovins mâles castrés et non-castrés. Cette prime est versée à hauteur de 90 animaux par tranche, par exploitation et par année civile.
- La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) est une prime communautaire instaurée pour contribuer à compenser la baisse du prix de la viande bovine sur le marché communautaire. Elle vise également à encourager des conditions d'élevage à caractère extensif et les productions de qualité.
- La prime compensatrice ovine (PCO) est une prime qui a pour objet de contribuer à compenser l'insuffisance de revenu résultant de la vente d'agneaux.

Ces aides sont complétées par des aides ponctuelles et régionales.

2. Contrôle des structures

En droit français, la propriété des terres et le droit de les exploiter obéissent à deux réglementations complémentaires. Pour adjoindre une parcelle à son exploitation, l'agriculteur doit bénéficier d'une autorisation d'exploiter et d'un bail ou d'un titre de propriété. Le contrôle des structures s'applique, sous certaines conditions, dès qu'une parcelle change d'exploitant : le nouvel exploitant doit obtenir une autorisation administrative, cette autorisation ne se substituant pas au bail qui obéit à la réglementation sur les fermages. Les candidatures de jeunes agriculteurs sont privilégiées dans le cas présent.

3. Commissions départementales

Ces commissions sont investies d'une mission consultative auprès des préfets. Elles donnent notamment des avis sur l'attribution d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs et à l'amélioration matérielle de l'exploitation (PAM). Par délégation de la commission départementale, les sections et comités spécialisés donnent des agréments, des autorisations d'exploiter et des avis sur l'attribution d'aides.

Tris et éliminations

Conformément à la circulaire AD 2000-2 du 31 octobre 2000 relative au traitement des archives des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les dossiers d'aides aux productions animales et végétales ont fait l'objet d'un échantillonnage. Seuls les dossiers des communes appartenant à l'échantillonnage géographique permanent (EGP) ont été conservés. Les communes retenues pour l'échantillonnage géographique permanent sont Bangor, Baud, Crédin, Gourin, la Grée-Saint-Laurent,

Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

Conditions d'accès et d'utilisation

Modalités d'accès Conformément à la réglementation en vigueur, les dossiers d'aides ne sont

communicables qu'après un délai de 50 ans. Les dossiers relatifs aux commissions sont également incommunicables pendant 50 ans car ils

contiennent des listes nominatives de bénéficiaires.

Statut légal Archives publiques

Indexation

Matières (th) agriculture, production agricole

Géographique Morbihan

Organisme Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Morbihan

Contrôle de la description

Rédacteur Annabelle Montécot sous la direction de Marielle Duflos.

Révision L'instrument de recherche a été encodé conformément à la DTD EAD par

Claire Lamri sous la direction de Marielle Duflos en 2008.

Sommaire

1544 W 45-47	Contrôle des structures	1995
1544 W 45-47	Cumul des terres exploitées	1995
1544 W 1-19, 36-44	Aides financières	1992-2000
1544 W 1-12	Politique agricole commune (PAC)	1995
1544 W 1-12	Aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel	1995
1544 W 13-19, 36-44	Aides en faveur des productions	1992-2000
1544 W 13-19, 36-44	Aides animales	1992-2000
1544 W 13-17	Prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)	1995
1544 W 18-19	Aide compensatrice pour les bovins mâles	1994-1995
1544 W 36	Prime régionale à l'accroissement du troupeau de vaches	
	allaitantes (PRIMEVA)	1994-1996
1544 W 37-39, 43-44	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	
	(PMTVA)	1999-2000
1544 W 40-42	Prime compensatrice ovine (PCO)	1992-1995
1544 W, 20-31, 33-	Commissions et réunions	
35, 50-54		1985-1995
1544 W, 20-25, 27-	Commission mixte départementale	
31, 33-35, 50-54		1993-1995
1544 W, 20-24, 27,	Sections spécialisées	
33-35, 50-51, 54		1993-1995
1544 W 48-49	Mesures agri-environnementales dans le Pays de Redon	1992-1996

Contrôle des structures

Cumul des terres exploitées

Formulaires de demande, plans, arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter

1544 W 45 Baud, Crédin, Gourin.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 46 La Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Mauren, Muzillac.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 47 Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes

1995

non communicable jusqu'en: 2046

Aides financières

Politique agricole commune (PAC)

Aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel

1544 W 1 Bangor, Le Palais.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 2 Band

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 3 Crédin.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W	DDAF - Service économie agricole	8
1544 W 4	Gourin.	1005
	non communicable jusqu'en : 2046	4
1544 W 5	Gourin.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 6	La Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 7	Mauron.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 8	Mauron.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 9	Muzillac.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 10	Questembert.	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 11	Questember:	1995
	non communicable jusqu'en : 2046	
1544 W 12	Séglien, Vannes.	100-
	non communicable jusqu'en : 2046	1995

non communicable jusqu'en : 2046 Aides en faveur des productions

Aides animales

Formulaires de demande, inventaires d'étables, décisions préfectorales, relevés d'identité bançaire certificats de régularisation de la Mutualité sociale agricole.

Prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)

1544 W 13 Bangor, Baud, Crédin.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 14 Gourin.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 15 La Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ,

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 16 Le Palais, Questembert.

1995

non communicable jusqu'en : 204

1544 W 17 Sauzon, Séglien, Vannes

1995

non communicable jusqu'en: 2046

Aide compensatrice pour les bovins mâles

1544 W 18 Baud, Crédin, Gourin, Mauron, Questembert.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

1544 W 49 Bangor, Baud, Gourin, Lorient, Mauron, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

Prime régionale à l'accroissement du troupeau de vaches allaitantes (PRIMEVA)

1544 W 36 Baud, Gourin, Locmaria-Grand-Champ, Questembert.

1994-1996

non communicable jusqu'en: 2047

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)

Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1999

non communicable jusqu'en: 2050

1544 W 38 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Mauron.

1999

non communicable jusqu'en: 2050

1544 W 39 Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Seglien, Vannes.

1999

non communicable jusqu'en: 2050

1544 W 43 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Locmaria-Grand-Champ, Lizio, Mauron, Muzillac.

2000

non communicable jusqu'en: 2051

1544 W 44 Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

2000

non communicable jusqu'en: 2051

Prime compensatrice ovine (PCO)

1544 W 41 Bangor, Crédin, Gourin, Locmaria-Grand-Champ, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1992

non communicable jusqu'en: 2043

Bangor, Baud, Crédin, Gourin, Locmaria-Grand-Champ, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1994

544 W 40

non communicable jusqu'en: 2045

Bangor, Baud, Crédin, Gourin, Locmaria-Grand-Champ, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien.

1995

non communicable jusqu'en: 2046

Commissions et réunions

1544 W 26 Comité de direction et commission technique paritaire.

1985

non communicable jusqu'en: 2006

Commission mixte départementale

Convocations, procés-verbaux de réunions, avis, fiches de synthèse des demandeurs, listes nominatives.

1544 W 52 Mars - juillet.

1993

non communicable jusqu'en: 2044

1544 W 53 Septembre - décembre.

1993

non communicable jusqu'en: 2044

1544 W 28 Janvier - avril.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

1544 W 29 Mai - juillet.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

1544 W 31 Novembre - décembre.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

1544 W 30 Septembre - octobre.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

1544 W 25 1995

non communicable jusqu'en: 2046

Sections spécialisées

1544 W 54 Laitière.

1993

non communicable jusqu'en: 2044

Stage six mois, agriculteurs en difficulté, agrément des groupements agricoles 1544 W 51

d'exploitation en commun (GAEC).

1993

non communicable jusqu'en: 2044

1544 W 50 Structures.

1993

non communicable jusqu'en: 2044

1544 W 35 Agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

1994

non communicable jusqu'en: 2045

1544 W Stage six mois

1994

Section laitière. 1544 W 34

1994

non communicable jusqu'en: 2045

Éco-structures.

1994

non communicable jusqu'en: 2045

DDAF - Service économie agricole	13
Agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).	1/005
non communicable jusqu'en : 2046	199,
Appui financier.	1995
non communicable jusqu'en : 2046	1773
Laitière.	1995
non communicable jusqu'en : 2046	1773
Stage six mois.	1995
non communicable jusqu'en : 2046	1773
Structures.	1995

1544 W 21 Éco-structures.

1544 W

1544 W 23

1544 W 24

1544 W 22

1544 W 27

1544 W 20

1995

non communicable jusqu'en : 2046

non communicable jusqu'en: 2046

Mesures agri-environnementales dans le Pays de Redon

1544 W 48 Projet d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), étude préalable, comptes rendus de réunions de la cellule administrative du Pays de Redon.

1992-1995

Arrêtés, bilans.

1995-1996

Index

Bangor: 1, 13, 19, 37, 38, 43, 41, 40, 42 Baud: 45, 2, 13, 18, 19, 36, 37, 38, 43, 40, 42 Crédin: 45, 3, 13, 18, 37, 38, 43, 41, 40, 42

exploitation agricole: 45-47

Gourin: 45, 4, 14, 18, 19, 36, 37, 38, 43, 41, 40, 42 La Grée-Saint-Laurent: 46, 6, 15, 37, 38, 43 Le Palais: 47, 1, 16, 19, 37, 39, 44, 41, 40, 42

Lizio: 46, 6, 15, 37, 38, 43

Locmaria-Grand-Champ: 46, 6, 15, 36, 37, 38, 43, 41, 40, 42

Lorient : 19

Mauron: 46, 7, 8, 18, 19, 37, 38, 43, 41, 40, 42

Muzillac: 46, 9, 37, 39, 43, 41, 40, 42

Questembert: 47, 10, 11, 16, 18, 19, 36, 37, 39, 44,

41, 40, 42

Sauzon: 47, 17, 19, 37, 39, 44, 41, 40, 42 Séglien: 47, 12, 17, 19, 37, 39, 44, 41, 40, 42 Vannes: 47, 12, 17, 19, 37, 39, 44, 41, 40